

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté municipal portant prolongation de délai
de l'arrêté n° 10/2023 d'interdiction de l'accès au trottoir
devant le « N°6, Rue Gabriel Péri »**

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

VU l'arrêté N° 10/2023 portant interdiction de l'accès au trottoir devant le « N°6 Rue Gabriel Péri » (parcelle cadastrée E 210),

Considérant que les travaux sur la propriété sise « 6, Rue Gabriel Péri », ne sont pas exécutés à ce jour, il est nécessaire de prolonger l'interdiction d'accès au trottoir,

Date d'affichage
1 ^{er} mars 2023
Acte rendu exécutoire
1 ^{er} mars 2023
Date de mise en ligne sur le site de la commune
1 ^{er} mars 2023

ARRETE

Article unique : L'interdiction d'accès au trottoir par les piétons, est prolongée jusqu'au 31 mars 2023.

Fait à BUXIERES-LES-MINES,
le 1^{er} mars 2023



OLIVIER Brigitte,
Maire.